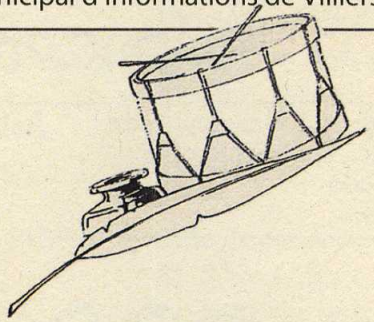


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



OCTOBRE 2012

N° 59

Le mot de madame le Maire

La dernière réunion publique portait sur le commerce de proximité. Pour avoir entendu plusieurs Villarons m'interpeller dans les lieux publics, il me semblait que ce sujet important amènerait de nombreuses personnes à la salle des fêtes pour réfléchir et débattre ensemble.

Entre 20 et 30 Villarons sans compter le Conseil municipal étaient présents.

Lors de la dernière réunion au mois de mai sur l'éclairage public, les Villarons étaient un peu plus nombreux. Quelques jours après ce temps d'information, une personne absente à la réunion s'est plainte de ce qui avait été mis en place : l'extinction des lumières entre 0 h et 5 h du matin. Et ma réponse a été : vous avez une responsabilité dans ce qui vient de se passer car votre point de vue aurait peut-être changé la décision prise, l'autre possibilité étant de changer soi-même de point de vue ayant perçu et accepté les enjeux de cette décision.

La démocratie ne peut s'exercer que si chacun de nous a l'information. Nous nous plaignons si souvent d'avoir peu de prise sur la vie politique. À Villiers-sous-Grez, la volonté du Conseil municipal est de construire ensemble. Pour cela, les rendez-vous citoyens sont importants.

Pourquoi ces rendez-vous ?
Les réunions publiques sont l'occasion de construire, entre le Conseil municipal et les citoyens, une relation plus approfondie, issue notamment du débat. C'est là que peuvent se tisser les conditions d'une meilleure confiance. Elles permettent aussi à chacun d'entre nous de percevoir le cheminement d'un groupe de personnes qui travaille sur un projet.

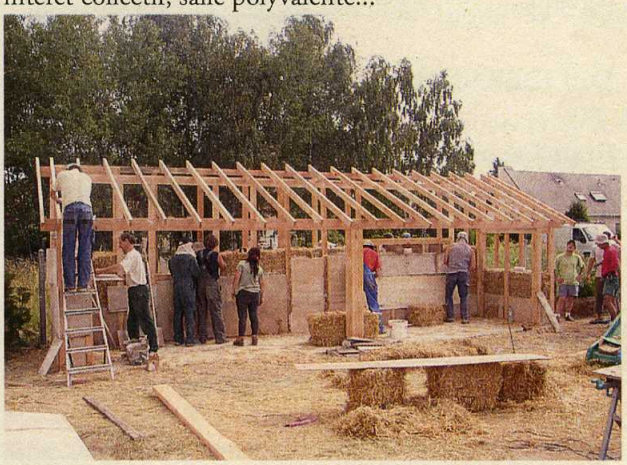
De façon générale, la réunion publique est un temps d'échanges qui vise à :
... informer et diffuser la connaissance produite sur le projet ;
... faire émerger et écouter les questions, les points de vue, les prises de position ;
... instaurer un dialogue avec le milieu local ;
... susciter des échanges entre les participants ;
... mesurer le poids des arguments et les forces en présence.

Les réunions publiques ne sont qu'un élément du débat ou de la concertation mais ce sont des éléments « phares ».

À Villiers, nous pouvons vivre ces temps d'échanges. Lors des dernières réunions publiques, les débats se sont déroulés dans un climat de confiance, de sérénité et d'écoute.

Un nuage de mots... entendus quand nous avons parlé ensemble de commerce de proximité :

population vieillissante, placement en maison de retraite, création d'emploi, lieu de rencontre, besoin social, services, humanité dans la consommation, respect de l'environnement, consommation de carburant, accessibilité, solidarité, coopération, produits locaux, produits traditionnels, PNR, proximité, bâtiment de 160 m² environ incluant l'agence postale, surface de vente et réserves, bâtiment ossature bois, murs en paille, toit végétalisé, auto-construction, volontaires bénévoles, tâches de toutes natures, société coopérative d'intérêt collectif, salle polyvalente...



Qu'ont à faire ces mots avec le commerce de proximité ? Je les laisse à votre perspicacité et vous propose d'aller en pages intérieures du Plume-Tambour où vous trouverez un compte rendu de cette réunion.

Quelques mots de remerciements très chaleureux à Isa Mercure et Gilles Guillot. Si je parle en mon nom, je me fais aussi le porte-parole du Conseil municipal et des Villarons. Gilles et Isa nous ont enchantés durant des années et des années : Théâtre du Grabuge, Printemps des poètes et Bonnes nouvelles. Un travail exigeant, où les heures n'étaient pas comptées, leur talent donné avec une grande générosité, un grand cadeau pour le bonheur de nous tous, émerveillés de voir, d'entendre nos amis jouer la beauté, la férocité, la tendresse, l'absurdité, la poésie de la vie...

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Ici la Terre	Page 13
Conseil municipal du 28 septembre 2012	Page 2	Ce qui s'est passé	Page 14
Infos commune	Page 4	Evènements à venir	Page 15
Un mot des commissions	Page 5	Nos joies, nos peines	Page 16
Du côté des associations	Page 8	Agenda	Page 16
Expressions Villaronnes	Page 12		

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Annie Union
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

Présents : M^me^ Delahaye Audrain, maire ; M^mes^ Champion, Ferré et Hubert, adjointes ; M^me^ Permanyer, MM Lechevallier, Leroy, François, Jeannotin.
Absents excusés : M. Quantin, M. Shelton (donne pouvoir à Michèle Ferré)
Absents non excusés : M. Rousseau, M. Champion
Secrétaire : M^me^ Champion

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 août 2012 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Branchements plomb : choix de l'entreprise
La commission d'appel d'offres a reçu trois propositions : SAUR : 227 850 € HT , BIR : 229 320 € HT et SETA : 223 730 € HT.
Les dossiers techniques présentés sont satisfaisants pour SAUR et BIR, moins satisfaisants pour SETA. Les délais de livraison et les références similaires sont satisfaisants pour les trois sociétés.
La SAUR propose chaque branchement au prix unitaire de 1 550 € HT.
BIR propose un tarif unitaire de 1 560 € HT pour un branchement inférieur ou égal à 10 m. Au-delà, le mètre linéaire est de 80 €.
SETA propose chaque branchement au prix unitaire de 1 490 € HT pour un branchement inférieur ou égal à 10 m. Au-delà, le mètre linéaire est de 90 €.
Compte-tenu de cette plus-value pour un branchement au-delà de 10 m pour les sociétés SETA et BIR, la commission d'appel d'offres propose la société SAUR pour réaliser le changement des branchements en plomb. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de choisir le SAUR.

Grâce à l'Agence de l'Eau-Seine-Normandie, la commune peut bénéficier d'un taux 0. Le dossier doit être finalisé avant le 15 octobre.
La fin des travaux est prévue fin décembre 2013.
A l'unanimité le Conseil demande une aide de l'Agence de l'Eau sous forme de prêt à taux 0 dont la commune sera bénéficiaire.

Agenda 21 – plan climat
Le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez sur rapport de M^me^ Champion Marie-France en charge du développement durable
- considérant l'intérêt de la commune de Villiers-sous-Grez de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace,
- considérant que la commune de Villiers-sous-Grez souhaite s'engager dans une démarche de développement durable en contribuant à sa mesure aux efforts nécessaires et urgents que doit engager l'humanité pour préserver l'avenir des générations futures,
décide le lancement de la démarche Agenda 21 tel

que prévu dans le document annexé à la présente délibération.
Le texte intégral de cette délibération est consultable en mairie.

ANNEXE

La lutte contre les changements climatiques
Eclairage public arrêté de 23 heures à 5 heures : réalisé
Changement de lampadaires : à réaliser
Isolation d'ouvrants dans le foyer rural : à réaliser
Tri des ordures ménagères :
Cimetière tri sélectif SICTRM : réalisé
Bacs à compost dans les jardins familiaux CPNR : réalisé
Covoiturage : bilan négatif
Récupération d'eau pluviale :
cuves locaux communaux et jardins familiaux : réalisé en partie
Transport en commun 5 fois par mois :
magasin Carrefour et marché de Nemours : réalisé
Etude d'une chaudière à bois : à réaliser
Elaboration d'un PLU : en cours
Echanges et achats de parcelles forestières ENS : réalisé

Préservation de la biodiversité et des ressources
Elaboration d'un PLU : en cours
Arbres fruitiers église et jardins familiaux : à réaliser
Utilisation d'un broyat sur les plates-bandes : réalisé
Barrières de sécurité, arrêté véhicules à moteur sur chemins : réalisé
Débardage Rocher Saint-Etienne : réalisé
Nichoir église, protection chauves-souris : réalisé
Réduction des produits phytosanitaires : réalisé
Traitement limité dans le cimetière : en cours
Bâtiment durable : à réaliser
Semis fleurs : réalisé

RPI
Mousseurs et matériel limitant le débit d'eau : à réaliser
Biodiversité semis : réalisé
Tri sélectif : réalisé

Cohésions sociale et solidarité entre territoires et générations
Elaboration d'un PAVE : en cours
Arrêts de bus : réalisé
10 logements sociaux OPHLM 77 : en cours
Bâtiment durable : à réaliser
Marché : réalisé
Halte équestre : réalisé

Epanouissement de tous les êtres humains
Bâtiment durable commerce de proximité : à réaliser
Spectacles : réalisé
Elaboration du PLU : en cours
Halte équestre : réalisé
Accueil nouveaux Villarons : réalisé

Dynamisme de développement suivant les modes de production et de consommation responsables
Marché : réalisé
PLU : en cours

Salle de danse au foyer rural
M. Soteau (danse ESF) propose d'installer dans la salle de danse du foyer rural un lino de sol sportif de très bonne qualité. Il sera collé grâce à un double face sur les extrémités. Il permet de multiples activités, n'est pas fragile. M. Soteau prend en charge la pose.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Marquage des rues
Une quinzaine d'emplacements sont à refaire rue Bachet et rue Lefèbvre.
Le Conseil a le choix entre 2 devis :
Ecomarquage : 995,07 € TTC
Prolign : 1 435,20 € TTC
A l'unanimité le Conseil vote pour le devis d'Ecomarquage.

Raccordement au réseau des eaux usées
Le Conseil vote à l'unanimité le devis de la SAUR de 1 777,38 € TTT concernant le raccordement au réseau des eaux usées du terrain communal, 4 rue de Nemours.

Menuiserie du foyer rural
Le devis de l'entreprise Pelletier correspond au cahier des charges du Parc National Régional.
Pour 2 portes en bois (porte du sas à l'entrée du foyer et porte au fond de la salle) et 1 châssis en aluminium, le devis s'élève à un montant de 13 695 € HT.
Le Conseil vote à l'unanimité. Une aide sera apportée par le PNR.

INFORMATIONS

Solde de la redevance de pollution domestique
Les dispositions de la loi n° 64-1245 du 16/12/1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution ont été abrogées à compter du 1er janvier 2008. Les communes doivent payer le

solde de la redevance de pollution domestique entre 1998 et 2007. Pour la commune de Villiers, le montant est de 7 714 €. La commune a demandé un étalement de cette somme sur les quatre prochaines années. Le calcul de la redevance annuelle était complexe. Concernant la nouvelle redevance, le calcul serait simplifié à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité. La redevance permet de financer des actions et des travaux de préservation du milieu aquatique.

Communauté de communes
Madame Thomas a été embauchée en tant que cadre administratif.
La Communauté de Communes décide d'adhérer au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français. M. Bouteille est désigné délégué titulaire, M^me^ Henderson, délégué suppléant.
Un logo a été choisi.
Des achats de matériel et mobilier sont à effectuer.
La devanture des locaux va être aménagée permettant l'isolement à l'intérieur tout en gardant la lumière.
Le principe proposé est d'installer des films dépolis sur une partie du vitrage avec des silhouettes de village, les noms des villages de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais.

RPI
La commission d'appel d'offres s'est réunie et a fait le choix des entreprises qui travailleront à la rénovation de l'école élémentaire située à Recloses et recevant les enfants des deux villages.
Delphine Mijalkovic remplacera Karine Arnould pendant son congé de maternité.

Compte d'affermage Eau Potable : la Saur nous reverse le solde de 10 509,57 €
Compte d'affermage Assainissement : la Saur nous reverse le solde de 10 392,58 €

Employés communaux : protection sociale complémentaire
Une réunion a eu lieu à Ury pour présenter la Mutuelle Nationale Territoriale au sujet des assurances indemnités journalières et rente invalidité. M^mes^ Ferré et Berthelot étaient présentes. Le Conseil est favorable à cette mise en place d'une protection sociale complémentaire et attend maintenant l'avis des employés communaux. Une réunion à ce sujet aura lieu prochainement avec tous les employés communaux.

Commerce multi-services : réunion avec M. Fabry, architecte.
Le descriptif des besoins a été examiné. M. Fabry va maintenant proposer un projet. Il sera présent à la réunion publique du 5/10/2012.
Des entreprises vont être sollicitées pour un devis concernant le terrassement d'une rampe du parking au terrain. Cette rampe permettra à des engins d'intervenir dans le terrain.

Séance levée à 22 h 30.

LA SOUS-PRÉFECTURE DE FONTAINEBLEAU COMMUNIQUE

A compter du lundi 15 octobre 2012, tous les services d'accueil du public de la sous-préfecture (pré-accueil, cartes grises (SIV), bureau de la citoyenneté et des étrangers, administration générale (association, personnes sans domicile fixe...) seront ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis uniquement de 9 h à 12 h 30.
De nombreuses démarches ne nécessitent pas de se rendre en sous-préfecture. Donc, avant tout déplacement à la sous-préfecture, les usagers sont invités à se renseigner sur la liste des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier complet :
- en consultant le site internet de la préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr
- en écrivant à l'adresse mail suivante : sp-fontainebleau@seine-et-Marne.gouv.fr
- en appelant le standard de la sous-préfecture au 01 60 74 66 77.

Un mot des commissions

Compte-rendu de la réunion publique Commerce de proximité à Villiers : un projet solidaire Pourquoi ? Comment ?

En France, depuis 1970, le déclin du commerce de proximité et l'émergence des grandes surfaces ont fait qu'un village sur deux n'a plus aucun commerce.
Il semble important au Conseil municipal de maintenir ou créer des commerces pour :

- faire vivre le cœur du village : le commerce est un lieu de vie et de rencontre qui aide à limiter le repli sur soi même
- permettre l'autonomie d'une population vieillissante à mobilité réduite, retarder ou éviter la maison de retraite, limiter les coûts de la prise en charge pour la famille et la collectivité si les anciens peuvent rester à domicile
- créer de l'emploi au village
- donner des débouchés aux producteurs de proximité
- limiter des déplacements, faire des économies d'énergie

L'évolution des valeurs sociétales remet les commerces de proximité sur le devant de la scène : amour du terroir, produits bio ou produits de proximité, artisanat revalorisé face aux marchandises industrialisées et aseptisées.

La première volonté de la municipalité est de mettre un commerce de proximité au service de l'ensemble de la population.
Les bâtiments publics du village ne sont pas facilement accessibles, la mise en conformité demande des travaux financièrement impossibles à supporter pour une petite commune comme la nôtre.
Nous proposons de réaliser une construction accessible aux personnes à mobilité réduite dans laquelle sera implantée notre agence postale.
Dans l'éventualité où le commerce que nous souhaitons créer ne serait pas économiquement viable, il restera un bâtiment communal accessible à tous au service des villarons .

Mais, la municipalité ne peut pas tout. Notre budget est réduit : c'est pourquoi nous avons pensé faire appel aux villarons pour réaliser une partie des tâches de construction ce qui permet à la fois de réduire le coût de l'opération et de donner à chacun la possibilité d'œuvrer dans l'intérêt de la collectivité.
Ce bâtiment sera vraiment le vôtre, pas seulement parce qu'il aura été construit avec l'argent de vos impôts mais surtout parce que ceux qui le veulent et le peuvent l'auront bâti de leurs mains.
Dès le début de la construction, puis pour l'exploitation commerciale, c'est une coopérative, SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), créée à cet effet qui sera aux côtés de la municipalité. Le principe est de permettre aux coopérateurs (tous ceux d'entre vous qui voudront adhérer moyennant une somme modique) de participer aux décisions de gestion du commerce.
En effet, il est essentiel de ne pas déléguer l'exploitation à une enseigne afin de pouvoir choisir les types de produits commercialisés. D'abord pour ne pas faire de concurrence à la boulangerie (nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce projet avec nos boulangers et nous souhaitons travailler en partenariat avec eux) ensuite pour pouvoir proposer des produits de qualité correcte à un prix raisonnable. Nous souhaitons, chaque fois que ce sera possible, nous approvisionner chez des producteurs locaux et proposer des produits bio en plus des produits traditionnels.
Ce projet permettra également de créer, sur notre commune où certaines personnes sont à la recherche d'un emploi, l'équivalent de 1,2 à 1,5 temps plein. Autrement dit, deux personnes pourraient être employées à temps partiel dans ce commerce.
Pour la partie financière, le PNR est engagé avec nous dans ce projet et va nous permettre, dans le cadre d'une aide européenne destinée à favoriser les services en milieu rural d'obtenir une subvention dont le montant sera défini en commission sur présentation du dossier que nous sommes en train de constituer.

Après l'étude d'un certain nombre de possibilités, le lieu d'implantation du commerce de proximité choisi a été le terrain que la commune possède rue de Nemours en bordure du parking, au coeur du village près de l'église, la mairie, l'école et le foyer rural Jean-Louis Garban.
Les nombreuses consultations faites auprès d'un certain

nombre d'organismes administratifs et techniques, nous ont amenés au projet de réaliser un bâtiment de 160m² environ, en utilisant la technique d'ossature bois, murs en paille , avec un toit végétalisé, comprenant l'agence postale, la surface de vente et les réserves, pour un budget prévisionnel de 150 à 170 000 euros...

Cette réalisation est résolument tournée vers l'économie énergétique, bâtiment bien isolé par les murs et le toit, chauffage au bois, régulation thermique par puits canadien hydraulique, récupération des eaux pluviales.

Parmi les tâches confiées aux volontaires, il y a en premier lieu, la réalisation des murs en bois et paille qui se fera sous la conduite technique d'un spécialiste. Un chantier école sera mis en place avec une association spécialisée. Des tâches faciles, des travaux de menuiserie (présentoirs du magasin), de plomberie, d'aménagement intérieur pourront également leur être confiés dans la mesure de leur capacité.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés.

Mais le rôle de la SCIC ne s'arrête pas là, elle doit gérer le commerce et par son capital participe à l'installation et au développement de l'entreprise.

Le capital est constitué de l'apport des sociétaires ou associés qui sont répartis en au moins trois collèges:

- le ou les salariés de la coopérative,
- les bénéficiaires des biens et services proposés par la coopérative, clients et d'autres types d'associés,
- personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public, contribuant à l'activité de la coopérative (par exemple : des bénévoles, des entreprises, des riverains, des communes, conseils généraux ou régionaux).

Chaque personne désirant apporter sa contribution au capital de cette SCIC dont le nom est à définir, peut le faire en achetant une ou plusieurs parts de 30 euros. Selon le principe général de la coopération, chaque sociétaire dispose d'une et une seule voix à l'assemblée générale indépendamment de ses parts dans le capital social.

Tous les clients de ce commerce de proximité ne seront pas associés, et rien ne les oblige à l'être. Mais être associé, même pour une part signifie que l'on croit au projet, que l'on croit que celui-ci apportera à notre village une nouvelle dynamique, un bien-être et une économie de temps et d'argent pour nos achats quotidiens. Cela signifie aussi vouloir participer à la vie de la SCIC et décider de son fonctionnement.

Pierre Champion, Françoise Hubert,
Brigitte Delahaye Audrain

« Celui qui plante un jardin, plante le bonheur » Proverbe chinois



Les jardins familiaux de la commune sont maintenant opérationnels. Trois parcelles sont cultivées et la 4ème le sera l'année prochaine.

Le terrain est clôturé d'un grillage, deux barrières donnent accès aux parcelles, un point d'eau a été installé ainsi que deux abris de jardin doubles. Quatre composteurs et quatre récupérateurs d'eau ont été fournis par le Parc naturel régional du Gâtinais.

Les travaux d'adduction d'eau ont été exécutés par la SAUR, le défrichage et nettoyage du terrain, les plantations d'arbres et d'arbustes le long du grillage, le montage et la mise en place des abris... tous ces travaux, avec souvent des difficultés imprévues, ont été entrepris par nos employés communaux.

Pour information, nous publions le montant hors taxes des dépenses occasionnées pour mener à bien notre projet de jardins. Nous tenons à remercier le Parc naturel régional du Gâtinais pour ses conseils et son aide financière puisque une subvention de 50 % de ce montant HT nous est attribuée.

Branchement d'eau potable	: 2 107,50 €
Accessoires pour le branchement	: 33,67 €
Arbustes et arbres fruitiers	: 816,44 €
Grillage et accessoires de montage	: 865,40 €
2 abris de jardins + 1 porte	: 2 210,71 €
Toitures des cabanons	: 532,91 €
soit un total de	: 6 566,63 €
Part de la commune :	**: 3 283,32 €**

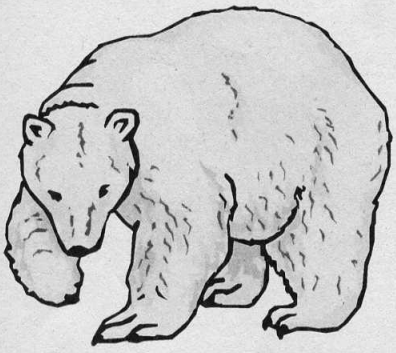
Mireille Permanyer

Buvette du marché

Cette sympathique initiative mise en place par Odile Lechevallier s'essouffle et peu faute de bénévoles.
Si vous êtes disponibles le jeudi de 16 h à 18 h et que vous voulez bien venir bavarder avec les uns et les autres après avoir installé table et chaises et tout en servant des boissons chaudes ou froides mise à disposition par la mairie, n'hésitez pas à me contacter, je vous proposerai de vous inscrire à votre convenance sur le calendrier des permanences.
Françoise Hubert au 01 64 24 26 71 ou au 06 14 83 78 96

Raconte-moi des histoires





Le premier samedi de chaque mois, les enfants peuvent se retrouver autour d'un goûter pour écouter la lecture d'albums, de contes ou la présentation de livres documentaires.
Le mois prochain, samedi 10 novembre et non pas le 3 à cause des vacances, Jane Bonpaix, professeur d'anglais se joindra à moi pour raconter, chacune dans notre langue, l'histoire de « Boucle d'or et les trois ours ». Il y aura aussi beaucoup d'autres livres sur les ours à écouter, regarder et emprunter.
Je rappelle que le prêt et les animations à la bibliothèque sont gratuits grâce au financement conjoint de la municipalité et de l'Amicale villaronne.

Françoise Hubert

Bibliothèque de Villiers

Nous avons été chercher dernièrement une malle de 50 DVD (films adultes et enfants, documentaires) à la Médiathèque de Seine-et-Marne.
Il y a aussi un début de collection de livres en anglais pour adultes et enfants.
Si certains Villarons anglophones veulent nous faire des dons, ce sera avec plaisir.

Françoise Hubert

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Les dérogations, comment ça marche ?

Certaines personnes se sont interrogées pendant l'été sur le mode d'attribution des dérogations pour entrer dans les écoles du RPI.
Je me propose de les renseigner sur les critères précis qui font qu'une demande est acceptée ou refusée.
Les dérogations, deux cas de figure :
1°) dérogation « hors commune »
Un enfant qui n'habite ni Recloses ni Villiers peut être scolarisé dans notre RPI s'il a un frère ou une sœur déjà inscrit dans l'une des deux écoles, on appelle cela « rapprochement de fratrie ». Les situations de handicap et les maladies graves sont également prises en compte.
Enfin, comme il est de coutume dans de nombreux villages, les enfants des employés communaux et des enseignants exerçant leur activité dans l'une des deux communes du RPI peuvent aussi obtenir une dérogation.
2°) scolarisation des « 2 ans » :
A la rentrée 2012, les enfants nés en 2009 sont entrés en petite section de maternelle. Certains enfants nés au début de l'année 2010 peuvent être admis à compléter cette classe dans le cas où les effectifs sont particulièrement faibles (ce qui n'est pas le cas à Villiers) et en concertation avec la direction de l'école.
Il est à souligner que, compte tenu des suppressions de postes d'enseignants et des fermetures de classes massives opérées ces dernières années, les enfants pouvant s'inscrire dans ce processus sont de moins en moins nombreux (chiffres nationaux : 24,5 % en 2005-2006, 11,5 % en 2011-2012).
Les enfants ne répondant pas aux critères cités ci-dessus ne peuvent pas obtenir de dérogation car scolariser un enfant a un coût pour la collectivité : par année, environs 500 € pour un élève de l'école élémentaire et 1 000 € pour un élève de maternelle (c'est la rémunération des ATSEM qui justifie cet écart important).
Que chacun se rassure, donc, les élus du RPI sont soucieux de la bonne gestion de l'argent public et s'en tiennent strictement aux règles fixées pour tous.

Françoise Hubert, trésorière du RPI

Du Côté des Associations

ESF 77 : SECTION TAÏ-CHI-CHUAN & CHI-KONG



Cours commun et démonstration fin 2011

Septembre… un mois qui sonne la fin des vacances et le début d'une nouvelle année sportive….
Notre section, comme chaque année, ouvre ses portes aux anciens comme aux nouveaux adhérents qui se lancent dans la pratique de nos deux disciplines :
- le taï-chi-chuan, véritable art martial d'origine chinoise qui permet d'assouplir ses articulations, de favoriser la mémorisation, la coordination ainsi que la concentration indispensable à l'exécution d'une gestuelle lente et continue tout en contribuant à notre équilibre, le contrôle et la maîtrise de chaque mouvement qui doit être précis et harmonieux.
- le chi-kong, émanant également des arts martiaux, qui entretient la santé de notre corps par la conduite de notre énergie par le mouvement. Il amène à découvrir ou redécouvrir la souplesse de nos articulations, voir tomber sinon disparaître nos tensions et douleurs comme se libérer du stress quotidien.
Si les débutants au chi-kong sont attendus tous les lundis de 19 h à 20 h 15 à la salle polyvalente d'Ury, les débutants « taïchi-chuaneurs » eux se regroupent tous les jeudis de 19 h à 20 h 15 au foyer rural de Villiers-sous-Grez, indépendamment des initiés qui s'y retrouvent le mardi.
Il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire…
Le bureau de la section profite de cette occasion de pouvoir passer dans ce bulletin cette information, comme les deux photos l'accompagnant, pour remercier la municipalité de Villiers-sous-Grez, Mme le maire, Mmes et MM. les adjoints et conseillers, de leur accueil chaleureux dans leur commune…
La salle du foyer rural qu'ils mettent à notre disposition, gratuitement et bien chauffée l'hiver, nous permet de dispenser des cours de taï-chi-chuan et de sabre, comme la participation de tous nos adhérents à des cours communs, à des démonstrations et à nos assemblées générales…
Avec tous nos remerciements réitérés.
La présidente pour tous les membres du bureau.



Assemblée générale du 30 juin 2012

À VIVRE

L'Association À VIVRE a tenu son assemblée générale le 25 septembre dernier. La nouvelle équipe se compose des membres suivants :
Mme Umbélina Martins, présidente ;
Mme Laurence Levesque, vice-présidente ;
Mme Angélique Debu, trésorière ;
Mme Lucile Lecompte, trésorière adjointe ;
Mme Delphine Milandre, secrétaire ;
Mme Laetitia Bedouet, secrétaire adjointe ;
Monsieur Virgil Anfray, Mesdames Nathalie Belzunce, Marie Garcia et Caroline Laurent font partie du conseil d'administration.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres.
Nous rappelons que l'association organise des manifestations pour les écoliers de Villiers-sous-Grez et Recloses, telles que la kermesse, la boom de fin d'année, le pot de rentrée scolaire. Elle finance des cadeaux de Noël pour les écoles et participe aux financements des projets scolaires.

Umbélina Martins, présidente



N'oublions pas les saluts par Isa Mercure et Gilles Guillot

Au moment de cesser nos activités artistiques à Villiers, nous nous souvenons de la tradition qui veut qu'à la fin d'une représentation les acteurs saluent. C'est là leur façon de remercier le public. Aujourd'hui, nous voulons saluer le public de Villiers et le remercier d'avoir été si fidèlement présent et de plus en plus nombreux aux représentations théâtrales, aux soirées littéraires ou poétiques dont nous avons assuré la direction artistique durant ces vingt dernières années. Désormais, nous allons reporter notre énergie sur notre compagnie professionnelle « Le Théâtre du Barouf » ainsi qu'à nos contrats d'acteurs et nous réserver du temps pour notre vie de famille.

Nous avons créé « Love letters » de A.R. Gurney au foyer en mars 2011. Après une série de représentations à Paris et au Festival d'Avignon l'année dernière, puis en tournée en France (jusqu'en Guyane), puis au Festival de Sarlat, nous avons repris le spectacle à Paris au Théâtre du Lucernaire pour deux mois. Il est maintenant prolongé jusqu'au 5 janvier.

On ne quitte pas ce qu'on a tant aimé faire sans garder au cœur les bonnes sensations partagées avec tant de participants. D'abord les acteurs de Villiers. A notre installation au village les premiers d'entre eux (Nati et Gérard Colas, Michèle et Philippe Ferré, Marinette Boulleray, André Orts) nous ont demandé de leur « faire faire du théâtre ». Nous avons répondu oui à deux conditions : de bons auteurs et de nombreuses répétitions. Ainsi, depuis un premier spectacle Jean Tardieu devant 150 spectateurs payants en deux soirées, nous avons mis en scène douze spectacles dont le dernier - « Zoo » de Vercors - a réuni plus de 600 spectateurs en cinq représentations. Impossible de citer ici la quarantaine de Villarons qui se sont succédés sur scène en vingt ans ni les autres amateurs de théâtre venus des environs mais pour n'évoquer qu'un exemple, nous n'oublierons pas l'inénarrable duo formé par Simone Puissacq et Michel Poulain jouant une scène de René de Obaldia dans « Les armoires ». Merci à tous ces acteurs qui, bien qu'amateurs, ont pris plaisir à travailler leurs personnages avec une rigueur proche de celle que s'imposent les professionnels.

Il y a eu aussi la longue aventure des « Bonnes nouvelles », soirées de lecture dont nous avons, cette année, dépassé la 70ème édition. Là encore, nous avons répondu à une demande venue du village : Michel Poulain, alors responsable de la bibliothèque avait souhaité une animation autour du livre. Nous saluons et remercions chaleureusement l'important noyau de fidèles qui a suivi ces soirées depuis le début ainsi que tous ceux qui nous ont rejoints en nombre croissant, en particulier cette année. Nous remercions aussi les habitants de Villiers qui nous ont accueillis au cours de cette année expérimentale quand ces lectures se déroulaient à domicile. Nous saluons tous les comédiens professionnels qui nous ont fait l'amitié d'offrir leur talent à l'occasion de ces soirées (Ariane Ascaride, Jean Lescot, Gérard Chaillou, Maria Verdi, Elisabeth Catroux, Marie Réache, Hervé Falloux, Serge Peyrat, Lucienne Hamon, Christine Braconnier, Jean-Pierre Becker, Alain Aithnard, Philippe Le Mercier, Rémy Darcy, Nicolle Vassel, Jean-Pierre Moulin…).

Enfin, depuis sa création en 1999, nous avons fêté « le Printemps de Poètes » à quatorze reprises en compagnie de Villarons venus lire et entendre la parole de poètes de tous pays et de toutes époques.

Nos saluts et remerciements à tous ceux qui, répondant à nos propositions artistiques, ont contribué concrètement à leur réalisation : Gérard Colas pour la construction des décors, Nati Colas pour la peinture des décors, costumes et affiches, Dominique Viron pour les visuels de « Bonnes nouvelles » et affiches, Frédéric Pardon pour ses superbes

bandes-son, Yves Lechevallier pour les précieux renforts techniques, Michel Union pour ses talents divers (affiches, images, lumière, son, jeu) et sa constante disponibilité pour la mise en place des spectacles, Anne-Marie et Bernard Leschier pour l'accueil du public. Enfin, remerciements à l'Amicale villaronne et à tous les bénévoles pour leur précieux concours.

Bénévoles parmi les bénévoles, nous avons travaillé sous l'égide de quatre maires différents. Chacun, à sa manière, a réagi à nos efforts : Raymond Champion et, plus tard Alain, par leur écoute et leur présence aux représentations, Jean-André Morin qui a été jusqu'à inaugurer la plaque de l'allée Jean Tardieu par un discours à la manière de « Un mot pour un autre » : « Mes chers murs mitoyens etc... ». Enfin, nous saluons et remercions Brigitte Delahaye Audrain qui a marqué de sa présence, de son soutien et de sa participation la presque totalité de nos manifestations culturelles.

Nos activités se sont souvent croisées, pour notre plus grand plaisir, avec celles de Bernard et Laurence Leroy notamment à l'occasion de l'hommage à Jean Tardieu et durant les trois années au cours desquelles nous avons programmé ensemble à la demande de la Direction des Affaires Culturelles du Conseil général les spectacles et concerts à Villiers. Nous continuerons bien sûr d'apprécier, en spectateurs, les choix artistiques exigeants qui sont les leurs.

Depuis de longues années, nous avons constaté que le plaisir du public est d'autant plus complet que l'on s'adresse aussi bien à sa sensibilité, à son humour, à son imaginaire qu'à son intelligence. C'est là la plus élémentaire marque de respect due au spectateur considéré comme citoyen, non comme consommateur.

De façon moins visible, nous continuerons de participer à la vie de notre village en ne manquant pas de signaler à la municipalité ou à l'Amicale villaronne tel ou tel spectacle dont la qualité et le coût nous paraitront s'inscrire dans la continuité artistique de Villiers.

Un dernier salut aux lectrices et lecteurs du Plume-Tambour qui auront eu la patience, cette fois encore, de nous lire jusqu'au bout. Joyeuse route culturelle à tous.

Isa et Gilles

REMERCIEMENTS

Isa Mercure et Gilles Guillot ont décidé d'arrêter leurs activités culturelles à Villiers, qu'ils co-animaient avec l'Amicale villaronne.

Ils mettaient en scène les pièces du « Théâtre du Grabuge », jouées en grande partie par des Villarons et Villaronnes, auxquelles bon nombre de personnes du village ainsi que des communes voisines ont pu assister et apprécier le professionnalisme de ces artistes.

Chaque année, ils encadraient le Printemps des poètes avec beaucoup de ferveur et de dynamisme.

Tous les mois, ils organisaient une soirée : « Bonnes nouvelles », un moment convivial où se réunissaient de fidèles lecteurs.

Au nom de l'Amicale villaronne, je remercie Isa et Gilles pour leur dévouement, notamment pour avoir mis en scène les pièces de théâtre qu'ils ont toujours préparé avec beaucoup de travail collectif, sans ménager leur peine.

Un grand merci à ces deux passionnés de culture.

Roger Magert

AMICALE DES AÎNÉS RURAUX

Canton de la Chapelle la Reine

ADAR

Notre Amicale est ouverte à tous les retraités de plus de 50 ans, résidents sur le Canton de la Chapelle la Reine, soit 18 communes.
Toutefois, nous accueillons des adhérents des communes limitrophes ayant une attache particulière avec notre entité.

Nous sommes actuellement 325 adhérents, nos activités orientées vers les loisirs, réunions conviviales, animations dansantes, loto, sorties théâtrales et un choix de voyages touristiques en France et à l'étranger, ceci toujours dans la bonne humeur et en toute amitié.

Nous sommes affiliés à la Fédération Nationale des "***Aînés Ruraux***" un mouvement unique, qui compte près de 800.000 adhérents, il est le plus important mouvement de retraités en France avec de nombreux partenariats, MSA, GROUPAMA,SACEM, etc...

Le Conseil Général de S & M et les communes de notre Canton nous soutiennent en nous apportant leur aide sous forme de subventions, également en nous confiant leurs salles des fêtes ou de réunions, cette générosité n'est pas négligeable.

Nos principales activités de l'année 2012.
Galette des Rois, tombola, danse, animation musicale, dans la salle des fêtes "Villa Capella".

.

Après midi LOTO à Villiers-sous-Grez.
Sortie spectacle à la Grande Comédie de Paris, "Le clan des divorcés.

Assemblée Générale, goûter, et animation musicale et conviviale, à la "Villa Capella"

Divertissement à la plaine Saint-Denis. Enregistrement de l'émission "n'oubliez pas les paroles".

Le repas des voyageurs à la Taverne de Rely, animation et présentation des photos des voyages de 2011.

Sortie spéciale ; Prestation de la Garde Républicaine et visite des principaux monuments de Paris.

Voyage touristique de 9 jours en car grand tourisme à la découverte de la Pologne, visite de Cracovie, Auschwitz, descente dans la plus vieille mine de sel du monde, inscrite au patrimoine de l'UNESCO une splendeur à 100 m de profondeur. Varsovie, Poznan, retour par Berlin, le mur et la porte de Brandebourg.

Visite du nouveau musée de la Grande guerre de Meaux et spectacle historique son et lumières.

Découverte en 6 jours de la région LUBERON, Apt, le Mont Ventoux, Vaison-la-Romaine, et autres villages de Provence.

Visite du musée de la vigne et du vin en Champagne, dans les côtes de blanc et déjeuner gastronomique au château.

Grand spectacle cabaret, divertissement à la salle des fêtes de Montargis.

En fin d'année, déjeuner spectacle, cabaret, Rêve d'un soir à la distillerie de Garancière.

Le groupe de voyageurs à la découverte de la Pologne, dans le décor prestigieux de la mine de sel à 100 m de profondeur.



Animation avec l'orchestre Bertrand Hembert sur le thème Basque en mai 2011, Salle Villa Capella.

Les propositions de loisirs ne manquent pas, il y en a vraiment pour tous les goûts.
La cotisation de notre association reste modeste, pour profiter des diverses animations dans une ambiance très conviviale.
Venez nous rejoindre, vous serez surpris de l'activité et de la convivialité des AINES !...

AMICALE DES AINES RURAUX, Canton de la Chapelle la Reine
Association loi 1901 sans but lucratif. Fondée le 5 mai 1973
Titulaire de l'agrément tourisme n° A G 075 07 0004
Siège Social: MAIRIE d'ACHERES LA FORET (77760)

Adhésion à l' A.D.A.R , COTISATION 12 €/ an.

Présidente; Jeannine FRAIX, Villiers/ Grez 01 64 24 23 91.
Trésorier; Claude MILLET, Boissy aux Caillles
01 64 24 58 18 06 09 27 87 27.



Au fil de l'eau

Hydrocarbures de schiste

Le site www.nofrackingfrance.fr permet d'être tenus informés jour après jour de l'évolution de ce sujet préoccupant. Les onglets «Actu», «Scientifique, «Impacts», «Permis», «Juridique» et «Agenda» fournissent des informations documentées qui permettent de se forger une opinion pour la France et les nombreux pays hôtes de ce mode d'exploration d'hydrocarbures.

Rappelons que pour Nonville et Chéroy le problème reste d'actualité. Nonville fait partie du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures de Nemours d'une superficie de 191 km² délivré pour la première fois le 3 juin 2004. Les travaux de forage ont été autorisés le 10 août 2012. La demande de permis de recherches sur Chéroy n'a pas été rejetée. Plus d'infos locales sur www.environnement77.fr



Merluchons aux amendes amères !

La France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne en 1991 puis en 2005 à payer une somme forfaitaire de 20 millions d'euros ainsi qu'une astreinte de 57,7 millions d'euros pour chaque période de six mois à compter du prononcé de l'arrêt tant qu'elle n'a pas pleinement exécuté la première décision de 1991.

La raison ? Le défaut d'exécution de ses obligations en matière de contrôle de la taille des merlus pêchés. Les filets aux mailles trop petites capturent les merluchons ce qui entraîne la diminution de l'espèce.

Le Tribunal de l'Union européenne a confirmé, le 19 octobre 2011, la validité de la décision de la Commission exigeant le paiement par la France de l'astreinte. Double échec : pour les poissons en voie de disparition et pour le budget de l'Etat ….donc le nôtre.

Source http://www.actu-environnement.com

La Réserve nationale de Camargue (13 000 ha environ)

Depuis sa création en 1927, elle constitue un laboratoire-pilote qui étudie les relations homme/nature et l'effet du changement climatique en cours sur l'environnement. C'est un sanctuaire pour de très nombreuses espèces. Elle est entourée de terres agricoles propices à la chasse. Le petit gibier s'y raréfie, les lapins sont décimés par le VHD (Viral Hemorragic Disease). Le sanglier, lui, s'est si bien adapté qu'on peut le trouver en ville. Les grands prédateurs (les loups, les ours ou les lynx) ne le régulent plus depuis longtemps et les chasseurs qui prétendaient les remplacer se déclarent complètement débordés. Or, le sanglier est aussi leur gibier favori.

Entre 1970 et 1990, des milliers de **«cochongliers»**, animaux d'élevage issus de croisement entre sangliers et porcs, - leur descendant domestique dont le nombre de chromosomes est différent (38 et non 36), le cerveau réduit de 40 % et la prolificité proverbiale - ont été lâchés. Le croisement a conduit à une forte augmentation du poids des bêtes et à un taux de fécondité doublé. Entretien des points d'eau, construction de bauges et agrainage les soutiennent dans leur recherche de nourriture et les aident à prospérer.

D'année en année, les effectifs des chasseurs camarguais se réduisent avec pour conséquence la perte de maîtrise de la population de «cochongliers» qui sont en pleine explosion démographique naturelle.

Au détriment de la Réserve naturelle…

Source Courrier de la Nature 262

****

Prochaines Sorties Nature gratuites proposées par Seine-et-Marne Environnement dans les Espaces Naturels Sensibles proches de Villiers

- Marais de Cercanceaux, Souppes-sur-Loing

17 octobre de 14 à 17 h 30 : Oiseaux migrateurs

- Plaine de Sorques, Montigny-sur-Loing

10 novembre de 14 à 16 h 30 : Oiseaux hivernants

- Prairie Clémenceau, Moret-sur-Loing

14 novembre de 14 à 16 h 30 : Traces et indices de la faune.

Inscription 01 64 31 06 81 – 06 87 23 78 51

Katherine Moussaud pour Branche-Nature

Nos joies nos peines

Bienvenue à Tristan Dartois né le 01 juin, à Emmy Vieira née le 26 juin,
à Auguste Mijalkovic né le 15 août, à Luca Hoel né le 29 août,
et à Charlène Jongerlynck née le 5 septembre.
Félicitations aux parents.

Mariages à Villiers
Marie-Dominique Pajot et Jacques De Araujo le 26 juin
Pascale Lacombe et Didier Jongerlynck le 27 juillet.
Tous nos voeux de bonheur.

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de Mme Côme Garban le 15 juillet,
de Mme Denise, Delphine Lesueur le 21 juillet, de Mme Yvette Poulenard le 24 juillet,
et de Mme Jacqueline, Calin Pardon le 16 août.
Nos pensées vont à leur famille et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Bienvenue au commerce de
Joëlle et Oscar, qui ont le plaisir de vous accueillir
chaque fin de semaine à

La Malle à Bonheur
Brocante Dépôt-Vente

à l'emplacement de l'ancienne Boucherie :
28, rue René Lefèbvre à Villiers-sous-Grez
lamalleabonheur@gmail.com
www.lamalleabonheur.com
Tel : 06 99 81 06 46

Matches de foot à Villiers en 2012

U15	Séniors	Vétérans	Séniors et Vétérans
27/10	11/11	04/11	02/12
17/11		18/11	16/12
15/12			

Agenda

Conseil Municipal

25/10 Réunion du conseil
27/11 Réunion du conseil
17/12 Réunion du conseil

Pratique

31/10 Collecte sélective
14/11 Collecte sélective
28/11 Collecte sélective
04/12 Ramassage des encombrants
12/12 Collecte sélective
26/12 Collecte sélective

Recréatif

28/10 14h Loto de l'Amicale Villaronne
10/11 17h Raconte moi des histoires - bibliothèque
11/11 14h Bourse Aux Plantes - Amicale Villaronne
16/11 20h Soirée Beaujolais - Le Coq Chantant
25/11 Sortie Théâtre - Amicale Villaronne
01/12 17h Raconte moi des histoires - bibliothèque
01-02/12 Marché de Noël - Amicale Villaronne
07/12 Concert Ingellnook - Amicale Villaronne
16/12 Noël des enfants

http://villiers-sous-grez.fr

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00

Villiers-en-Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15